Rions de Soleil
Les Aubergeries 05380 Châteauroux les Alpes
assorions@ gmail.com 04 92 49 65 31
Association Loi 1901

APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'auteur-e

« jeunesse »

Deux mois du 1er octobre au 30 novembre 2019

HAUTES-ALPES (05)

Proposé par l'Association « Rions de soleil » en partenariat avec :

Contexte de la résidence

« Rions de Soleil », association de développement culturel et d'éducation populaire, organise à nouveau une **résidence d'auteur-e de deux mois dans le département des Hautes-Alpes**, et plus particulièrement sur le secteur de Serre-Ponçon.

La résidence s'organise dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon (l'Abbaye de Boscodon étant le lieu d'hébergement pour l'auteur-e), l'association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras (ACSSQ), la librairie jeunesse La Loupiote et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP-avec un contrat territoire et lecture).

Objets de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période de deux mois allant **du 1er octobre au 30 novembre 2019**, dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence d'auteur-e « jeunesse » pour un-e auteur-e:

-**ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse** ou **au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse;**

-**ayant déjà publié à compte d'éditeur**.

L'accueil en résidence comprend :

-**70% de temps de création** ;

-**30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public.**

Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec les bibliothèques-médiathèques du territoire et les différents partenaires du projet.
Les médiations sont à destination du milieu scolaire de la maternelle eu lycée mais aussi de tout type de public.

L'auteur-e doit pouvoir transmettre :

-**une présentation du projet d'écriture / de création** envisagé en résidence;

-**une présentation des différentes médiations proposées** (lecture-performance, rencontre, débat, atelier d'écriture, atelier spécifique, jeux coopératifs, sérigraphie, débats…) en précisant :
-*la durée ;*
-*les lieux d'interventions possibles*: milieu scolaire, bibliothèque-médiathèque, établissement culturel/associatif/institutionnel/spécialisé, librairie, milieu carcéral, maison de retraite… ;
-*à quel public cela peut correspondre* : élèves de maternelle/primaire/collège/lycée, enfants/adolescents en difficultés au sein de structures spécialisées, tout public, public spécifique…

Objectifs de la résidence

Encourager la création dans des conditions favorables
La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations
L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.
30% du temps de résidence est réservé pour les actions de médiations avec le public.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes
Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques de la communauté de communes de Serre-Ponçon, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet
Faire connaître et reconnaitre la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Publics des médiations

La résidence s'adresse en priorité à un public de 0 à 25 ans (enfants, adolescents, jeunes), mais également à tout public.
Certaines médiations seront destinées au milieu scolaire (élèves de la maternelle au lycée et professeurs des classes concernées), d'autres seront accessibles à tout public.

Lieux des médiations

Les médiations se déroulent dans les établissements scolaires, les bibliothèques-médiathèques, les librairies, mais aussi dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels, spécialisés…

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-e est accueilli-e en résidence dans le département des Hautes-Alpes, au sein de l'Abbaye de Boscodon sur la commune de Crots, dans un bel appartement meublé et équipé.
Le lieu de résidence est au calme, en retrait et en immersion au pied des montagnes haut-alpines. Il est situé à 6 km d'Embrun. Il apparaît donc nécessaire d'être véhiculé pour se déplacer.

Conditions d'accès à la résidence

Activités de l'auteur-e en résidence

L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-e accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, soit au maximum 24 demi-journées ou médiations pour deux mois.

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-e, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

Cela représente maximum 24 demi-journées ou médiations sur deux mois (une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la ou les médiations).

Dossier de candidature

La date limite de réception des candidatures est fixée au **1er MAI 2019.**

La candidature nécessite un dossier comprenant :

-**une biographie** incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;

-**une bibliographie** ;

-**des extraits d'ouvrages publiés** ;

-**une note sur les motivations** à vouloir venir travailler dans le département des Hautes-Alpes dans le cadre de cette résidence ;

-**une présentation des médiations proposées** en précisant de manière détaillée pour chacune : quel(s) public(s), quel(s) lieu(x), quelle durée, quel matériel et quel espace nécessaire;

-**une présentation du projet d'écriture / de création envisagé.**

Il est demandé à l'auteur-e **:**

- de maîtriser la langue française ;
- d'avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer) ;
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique

Ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury de sélection ; l'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postale si cela s'avère nécessaire (la date du cachet de La Poste faisant foi).

Informations pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature avant le 1er mai 2019. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.
Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur assorions@gmail.com

Composition du jury de sélection

Le jury de sélection est composé des membres listés ci-dessous :

-un représentant du département des Hautes-Alpes (BD 05) ;
-un coordinateur des bibliothèques-médiathèques ou un représentant des bibliothécaires de la CCSP ;
-le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA ;
-un représentant de l'ARL ;
-un libraire partenaire (un représentant de la librairie jeunesse « La Loupiotte » ou autre) ;
-un représentant de l'ACSSQ (si partenariat reconduit),
-un représentant de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon ;
-un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil.

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-e, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence : **1800 € brut par mois de résidence** (charges AGESSA à déduire) soit 3 600 € brut pour l'ensemble de la résidence.
L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin)*.
Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur-e de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière.
En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.
Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum d'un an à l'issue de la résidence.
L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning prévisionnel 2019-2020 de la résidence

15 mars 2019 :
Diffusion de l'appel à candidature

1er mai 2019 :
Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

Mi-mai 2019 (date à définir) :
Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Juin à septembre 2019 :
Organisation des médiations.
Définition des grands axes de la résidence.
Mise en lien avec l'auteur-e et les différents partenaires du projet.
Mise en place du parcours des médiations

Septembre 2019
Ajustement du parcours des médiations
Organisation des accompagnements aux médiations
Communication de l'évènement

Du 1er Octobre au 30 Novembre 2019 :
Résidence d'auteur-e de deux mois

Date à définir :
Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association organisatrice « Rions de Soleil »,

Les intervenants de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon,

Blaise Mijoule, Eric Compiègne et Delphine Burgaud de la Bibliothèque départementale 05,

auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil
Les Aubergeries
05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES
Tel : 04 92 49 65 31 / 06 67 24 07 70
assorions@gmail.com

B.D. 05 (Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes)
Blaise Mijoule (directeur) -
Eric Compiègne (directeur adjoint)
Delphine Burgaud (bibliothécaire responsable secteur fiction - jeunesse)
11, chemin des Matins calmes
05000 GAP
Tel : 04 92 51 85 50
delphine.burgaud@hautes-alpes.fr

Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon
Abbaye de Boscodon
05200 CROTS
Tel : 04 92 43 14 45
contact@abbayedeboscodon.eu

Documents complémentaires

Description du lieu de résidence au sein de l'Abbaye de Boscodon

L'abbaye de Boscodon

Monument historique classé des Hautes-Alpes, près d'Embrun et du lac de Serre-Ponçon, située à 1200 mètres d'altitude à la lisière du Parc national des Écrins, au cœur de la grande forêt de Boscodon, l'Abbaye de Boscodon (XIIe siècle) possède une église abbatiale qui est un des joyaux de l'architecture romane.

Habitée par une communauté religieuse, l'Abbaye est ouverte aux touristes et à tous les visiteurs. L'association des amis de l'abbaye de Boscodon est en charge d'animer le site au niveau culturel, artistique et spirituel.

Le Logement mis à disposition de l'artistes en résidence

Ce logement est situé dans l'aile diet «des moines de choeur».au 2ième étage.
L'entrée se situe à l'extérieur des batiments clostraux.

Ce logement mansardé fait une surface d'environ 51m² et comprend :

- Un séjour bureau avec un lit une place (photos 1-2)
- Une chambre avec un lit simple (photos 3-4-5)
- Salle de bain et WC personnels (photo 6-7)
- Accès par l'escalier, une cuisine avec frigidaire, four micro onde plaque de cuisson , lave linge, table, vaisselle.etc...(photo 8-9)
-Le linge de maison est à prendre sinon demander en amont la résidence pour les draps et les serviettes
- porte d'accès(photo 10)

1

2

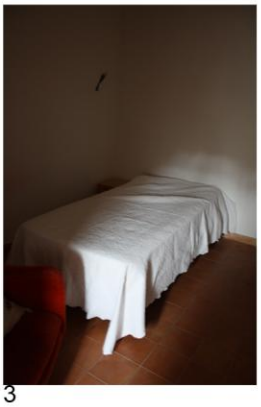

3

4

5

6

7

8

9

10